

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878		
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Novokill Piège à Mouches a Fruits

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Produit biocide pour la capture des guêpes et des mouches d'espèces communes.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Toute utilisation dépassant le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ICB Pharma Tomasz Świętosławski Paweł Świętosławski Spółka Jawna

Moździerzowców 6a

43-602 Jaworzno, POLOGNE

Téléphone: +48 32 745 47 00

e-mail: office@icbpharma.com

e-mail d'une personne compétente responsable de la FDS: sds@icbpharma.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

Centres anti-poison et de toxicovigilance : + 33 (0)1 45 42 59 59

Téléphone du fabricant : +48 32 745 47 00 (jours ouvrables 8:00 – 16:00)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas classé comme dangereux.

Dangers physiques	Aucun(e)
Danger pour la santé :	Aucun(e)
Danger pour l'environnement :	Aucun(e)
Danger supplémentaire :	Aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes:

n'est pas requis

Mention d'avertissement:

n'est pas requis

Mention de danger :

n'est pas requis

Conseil de prudence :

n'est pas requis

Exigences supplémentaires en matière d'étiquetage :

n'est pas requis

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878		
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -
			Page 2 / 10

2.3. Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Le produit est un mélange chimique.

Contenu des constituants dangereux (les constituants du mélange inférieurs aux limites de concentration génériques ou spécifiques, ne répondant pas aux critères PBT/vPvB, ne figurant pas sur la liste des SVHC et n'ayant pas de limites nationales ou communautaires sur le lieu de travail ne sont pas divulgués).

Nom de la substance	Identificateur	Contenu [% w/w]	Classification CLP
Vinaigre (contenant environ 6% d'acide acétique)	Nr CAS: 8028-52-2	5-<10% w/w	Non classé
	No CE: aucun(e)		
	No index: aucun(e)		
	No d'enreg. REACH: aucun(e)		
Géranioïl	Nr CAS: 106-24-1	0.01%w/w	Skin Sens. 1, H317
	No CE: 203-377-1		
	No index: aucun(e)		
	No d'enreg. REACH: aucun(e)		

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, à la connaissance actuelle du fournisseur, sont classés comme dangereux et contribuent à la classification du mélange et ne doivent donc pas être mentionnés dans cette section.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Notes générales:

En cas de symptômes indésirables, cessez l'exposition au produit, en cas de doute consultez un médecin et montrez-lui l'étiquette ou la fiche de données de sécurité. La victime doit recevoir de l'air frais, de la chaleur, du calme et une assistance médicale. Si elle ne respire pas, administrez la respiration artificielle. En cas de perte de conscience, allongez la victime et, si possible, transportez-la en position latérale. Ne donnez rien par voie orale à une personne inconsciente.

Protection des secouristes:

Les secouristes - ATTENTION à leur propre sécurité. Ne prenez aucune mesure susceptible de mettre les secouristes en danger, à moins qu'ils ne soient correctement formés et conscients des risques.

Contamination de la peau :

Enlevez les vêtements contaminés. En cas de contact direct du produit avec la peau, laver la zone concernée avec de l'eau et un savon dont le pH est similaire à celui de la peau, puis rincer abondamment.

Contamination des yeux :

Rincez abondamment à l'eau claire ou avec un produit de lavage oculaire approprié pendant au moins 15 minutes, en inclinant les paupières. Ne pas se frotter les yeux. Évitez les jets d'eau puissants - risque de lésions cornéennes, consultez un ophtalmologiste en cas de symptômes inquiétants.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		
	conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878		
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -
			Page 3 / 10

Exposition par inhalation :

Si des symptômes d'empoisonnement apparaissent, éloignez la victime de la zone d'exposition et donnez-lui de l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Après ingestion:

Rincez la bouche et la gorge avec de l'eau. Ne provoquez pas de vomissement. Ne mettez jamais rien dans la bouche d'une personne inconsciente. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou s'aggravent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes aigus – irritation des yeux (larmoiement, rougeur)

Symptômes différés – aucune donnée disponible

Effets d'exposition – aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin: aucun antidote spécifique n'est connu. La décision sur la procédure de sauvetage est prise par le médecin après une évaluation approfondie de l'état de la victime. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Pour les petits incendies, utilisez des extincteurs à mousse, à neige (CO₂) ou à poudre. Pour les grands incendies, utilisez de la mousse ou un brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pas de recommandations spécifiques, tenez compte des matériaux environnants lors du choix du moyen d'extinction approprié. Un jet d'eau puissant n'est PAS RECOMMANDÉ, risque de propagation du feu et de contamination de l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux tels que des oxydes de carbone, des oxydes de soufre et d'autres gaz nocifs peuvent être émis lors de la combustion du produit. Évitez d'inhaler les produits de combustion, ils peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est impératif d'utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés pendant les opérations de lutte contre l'incendie ou pendant les travaux de nettoyage immédiatement après un incendie dans des endroits fermés ou mal ventilés.

Recommandations générales : évacuez le site et faites sortir les personnes qui n'ont pas d'équipement de protection adéquat. Éliminez toutes les sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidissez les cuves et les récipients utilisés pour stocker le produit. Ne laissez pas les agents extincteurs utilisés pour éteindre le feu pénétrer dans le réservoir d'eau.

Remarques supplémentaires : Refroidissez les récipients et les emballages qui ne sont pas en feu, exposés au feu ou à des températures élevées avec de l'eau, à une distance sûre (danger d'explosion), si possible retirez-les de la zone de danger. Éliminez les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation en vigueur. Ne laissez pas les agents extincteurs et les eaux d'extinction pénétrer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

limiter l'accès du public à la zone contaminée. En cas de déversement important, isolez la zone de l'accident. Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact direct avec le produit libéré. Assurez une

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878			
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -	Page 4 / 10

ventilation adéquate.

Pour les secouristes:

Suivez les instructions, utilisez les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Si de grandes quantités du produit sont libérées, des mesures doivent être prises pour éviter qu'il ne se répande dans l'environnement. En cas de fuite de quantités importantes du produit dans l'eau, prévenez les services compétents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement, sécurisez la source du déversement, versez le produit dans un récipient vide. Déverser le produit dans un matériau absorbant (sable, sciure de bois, terre de diatomées, vermiculite, absorbant universel), le recueillir dans un récipient, l'étiqueter, le traiter comme un déchet et l'éliminer. Nettoyez la zone contaminée. Nettoyez avec une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Mesures de protection individuelle – rubrique 8
 Considérations relatives à l'élimination – rubrique 13

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Utilisez le produit comme prévu. Lisez le texte de l'étiquette avant de l'utiliser. Travailler selon les règles de sécurité et d'hygiène. Lavez-vous les mains avant les pauses et après avoir terminé votre travail. Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Assurez une ventilation adéquate. Ne pas manger. Restez propre et ordonné lorsque vous manipulez le produit.

Précautions particulières contre l'incendie et l'explosion: Aucune

L'hygiène industrielle:

- il est conseillé d'assurer une bonne ventilation pendant le travail (ventilation générale et ventilation par aspiration locale)
- prévoir un endroit pour se rincer les yeux et les mains en cas de contamination
- se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de fumer et après avoir terminé le travail
- respecter les mesures de sécurité de base lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conservez uniquement dans l'emballage original et scellé, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Évitez l'eau et l'humidité pendant le stockage. Il est recommandé de garder un matériau absorbant à proximité (section 6.3). Ne retirez pas l'étiquette du récipient. Ne pas réutiliser le récipient. Le récipient doit tenir debout pour éviter toute fuite du mélange. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Tenir hors de portée des enfants et loin de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Évitez le voisinage d'autres produits chimiques odorants. Stocker et transporter à des températures de 0 à 35°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information sur les utilisations autres que celles énumérées dans la sous-section 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

DNELs (Derived No Effect Levels, dose dérivée sans effet) pour les composants dangereux du produit



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878

Version
1.0

Date
d'établissement
14.12.2023

Date
d'actualisation
-

Page
5 / 10

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Une ventilation locale par aspiration est nécessaire pour évacuer les vapeurs des points d'émission du produit, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Mesures de protection individuelle:

la nécessité et l'adéquation de l'équipement de protection individuelle doivent être évaluées sur la base du danger posé par le produit et des conditions dans lesquelles il est utilisé. N'utilisez que des équipements de protection individuelle provenant de fabricants réputés.

La protection respiratoire:

dans des conditions normales avec une ventilation suffisante n'est pas nécessaire, nécessaire en cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeurs du produit. Si nécessaire, utilisez un masque respiratoire avec un filtre A ou AP.

Protection des mains:

Pas d'exigences particulières.

Protection des yeux:

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau:

Pas d'exigences particulières.

Normes relatives aux équipements de protection:

NF EN 140 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques et quarts de masques - Exigences, essais, marquage

NF EN 143/A1 Appareils de protection respiratoire - Filtres à particules - Exigences, essais, marquage

NF EN 149+A1 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage

NF EN 14387+A1 Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage

NF EN ISO 374-1/A1 Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 1 : terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques

NF EN ISO 374-2 Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration

NF EN 16523-1+A1 Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques - Partie 1 : perméation par des produits chimiques liquides potentiellement dangereux dans des conditions de contact continu

NF EN 166 Protection individuelle de l'oeil - Spécifications

NF EN 14605+A1 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB (3) et PB (4))

NF EN ISO 20344 Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essais pour les chaussures

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

ne pas laisser des quantités importantes du produit atteindre le sol, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

PNECs (Predicted No Effect Concentrations, concentration prédite sans effet) pour les composants dangereux du produit :

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878			
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -	Page 6 / 10

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide transparent
Couleur:	Jaune pâle
Odeur:	Acétique, caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	< 0°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100°C
Inflammabilité:	Sans objet
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Sans objet
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	2,5 ±0,5
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Sans objet
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative:	1,015±0,02 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible ; le produit ne contient pas de substances sous forme nano.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune autre information sur les dangers physiques

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune autre donnée disponible

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit ne présente pas de réactivité dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées, le produit ne subit pas de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Lumière solaire directe, humidité, températures élevées >35°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées, le produit ne se décompose pas en libérant des produits dangereux. Des produits de décomposition dangereux peuvent être formés à la suite d'une décomposition thermique (incendie).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878		
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -
			Page 7 / 10

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange a été effectuée par des méthodes de calcul conformément au règlement 1272/2008 sur la base de la teneur en composants dangereux :

Toxicité aiguë:

Par voie orale: le produit ne répond pas aux critères de classification, ATEmix> 2000 mg / kg

Par voie cutanée: le produit ne répond pas aux critères de classification, ATEmix> 2000 mg / kg

Par inhalation: le produit ne répond pas aux critères de classification, ATEmix> 5 mg / l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune autre donnée disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé pour les risques environnementaux . Selon le règlement 1272/2008, le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé pour la biodégradation, mais on ne s'attend pas à ce qu'il soit facilement biodégradable d'après les résultats de tests effectués avec un produit chimiquement similaire. Le produit est sujet à une hydrolyse rapide dans des conditions acides ou alcalines.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base d'un examen des données disponibles, il est évalué que les composants du mélange ne sont pas considérés comme des substances PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878		
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -
			Page 8 / 10

12.7. Autres effets néfastes

Si la mezcla se manipula correctamente, no se esperan efectos adversos.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour les déchets de produits:

Les déchets du produit ne sont pas dangereux, il faut disposer d'une entité autorisée à collecter les déchets, au transport, à la récupération et à l'élimination des déchets. Etablissement d'un code des déchets au moyen d'un collecteur de déchets. Ne pas rejeter de déchets dans les eaux usées. Éliminez les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales.

Recommandations pour les emballages usagés:

Les emballages entièrement vidés peuvent être éliminés comme déchets municipaux et recyclés.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse pour le transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	IMDG Code	IATA DGR
Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de l'environnement

Code du travail

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878			
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -	Page 9 / 10

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Explication des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

Contenu des mentions de danger (phrases H) énumérées dans la section 3 de la fiche de données de sécurité:

H317- Peut provoquer une allergie cutanée.

Explication des acronymes :

ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE – estimation de la toxicité aiguë (ETA)

ATE mix – estimation de la toxicité aiguë du mélange

CAS – Chemical Abstracts Service

CE No - L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne

DNEL – dose dérivée sans effet

EC50 – La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

EINECS – inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

GHS – Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH)

ICAO – Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG Code – Code maritime international des marchandises dangereuses

IUPAC – Union internationale de chimie pure et appliquée

LOEC – concentration efficace la plus faible observée

LD50 – dose létale médiane

LC50 – concentration létale médiane

NOAEL - dose sans effet nocif observé

NOEC – concentration sans effet observé

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

ONU - Organisation des Nations Unies

PBT – Persistant, Bioaccumulable et Toxique

p.c. – poids corporel

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement (UE) n° 2020/878			
	Version 1.0	Date d'établissement 14.12.2023	Date d'actualisation -	Page 10 / 10

PNEC – concentration prédite sans effet
(Q)SAR – relation quantitative structure-activité
SVHC – substance extrêmement préoccupante
UFI – identifiant unique de formulation
VLCT - valeur limite court terme
VLEP - valeurs limites d'exposition professionnelle
VME - valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB – très persistant et très bioaccumulable

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

La classification du produit a été effectuée sur la base de la teneur en composants dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil (méthode de calcul).

Formation:

Avant de travailler avec le produit, l'utilisateur doit se familiariser avec les règles de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, recevoir une formation professionnelle appropriée.

Références aux principales sources de documentation et de données:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base de la fiche de données de sécurité fournie par le fabricant, des données bibliographiques, des bases de données Internet et des connaissances et expériences acquises, en tenant compte de la législation en vigueur.

Les informations ci-dessus sont basées sur les caractéristiques du produit actuellement disponibles et sur l'expérience et les connaissances du fabricant dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'une description qualitative du produit ou d'une promesse de certaines propriétés. Elle doit être considérée comme une aide à la manipulation sûre pendant le transport, le stockage et l'utilisation du produit. Cela ne dispense pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations susmentionnées et du respect de toutes les normes légales en vigueur dans ce domaine.

FIN DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE